

**Vous**

**Pour les admissions sur dossier**

L'Université choisie pour votre immatriculation va conditionner les remboursements des déplacements pour participer aux cours dans l'autre université. Il est donc préférable que ce soit cohérent avec votre lieu d'habitation.

Cependant, ce choix va aussi conditionner les crédits ECTS à rattraper lors de votre 1<sup>ère</sup> année ou durant votre année préalable, avec des différences potentiellement importantes selon l'université et le domaine de votre bachelor. Bien entendu, ce n'est pas une obligation étant donné que d'autres facteurs peuvent entrer en compte. N'hésitez pas à vous renseigner avant de déposer votre demande.

